

ASSEMBLEE NATIONALE18 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 349 Rect.

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 31

Après les mots :

« “Avances à l’audiovisuel public” »,

supprimer la fin du premier alinéa du A du VI de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.